ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Havre, le 21 février 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Madame Nicole BELLOUBET
Ministre de la Justice
Garde des Sceaux
Hôtel de Bourvallais
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Objet : SPIP

Madame la Garde des Sceaux,

J'ai pu rencontrer des agents du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Havre qui assurent le contrôle et le suivi des personnes placées en détention.

Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation s'indignent légitimement d'une suppression de leur droit à mobilité.

En effet, ils indiquent que les choix des mobilités pourraient être modifiés pour reposer intégralement sur la hiérarchie, excluant les CPIP du système de mutation par cotation. De surcroît un système de durées minimale ou maximale d'affection leur incomberait. Ces durées imposées occultent la connaissance du terrain et des partenaires par les agents.

Les mutations deviendraient donc, malgré leurs concours, un mode de recrutement à « la tête du client ». Par cette évolution, la fin de l'équité dans la mobilité pour faire place à un profilage permettra aux cadres de la justice de sélectionner ses collaborateurs, en délaissant tous les profils atypiques, comme ceux dont le temps de travail n'est pas complet, ou bien les plus revendicatifs...

Face à cette discrimination dans les mutations, les agents se sentent méprisés par leur administration, bloquant par exemple les agents à Paris en raison du déficit chronique de personnel dans la capitale. Fatalement et logiquement, les CPIP se mobilisent face aux craintes de baisse de salaires, une ouverture à la contractualisation pire à la privatisation, en dépit et au mépris du cœur de métier.

Leurs craintes se vérifient avec des appels d'offres mis en place comme dans le programme RIVE où cette expérimentation au profit des détenus radicalisés interroge sur la limite entre le partenariat avec le tissu associatif et la sous-traitance, tout comme les risques du suivi de la détention sous surveillance électronique au domicile. Le droit de réserve imposé aux conseillers d'insertion et de probation disparaitrait-il dans ces appels d'offres ?

Le SPIP aujourd'hui c'est un service judiciaire toujours ouvert et confronté à un public de plus en plus précaire. Et ces agents acceptent un niveau fort de contraintes au profit des personnes suivies, pour le Havre entre 80 et 90 par agent, alors que l'Europe en préconise 40.

Les personnels ne peuvent pas prendre en charge des usagers précaires si les agents ne se sentent pas eux-mêmes sereins dans leur emploi. Alors qu'ils font l'objet d'un statut spécial notamment par l'absence de droit de grève, des risques planent sur les SPIP.

Face aux menaces, il serait intéressant que vous puissiez rencontrer des agents du SPIP havrais afin de garantir le caractère régalien de leurs missions, de maintenir leurs droits à mobilités, et que soient définis des organigrammes de références.

Enfin les 18 conseillers de ma circonscription souhaiteraient évoquer le bénéfice des primes de surencombrement et la manière dont elles sont attribuées pour les établissements surchargés.

Persuadé de pouvoir compter sur votre bienveillance,

Je vous prie de croire, Madame la Garde des Sceaux, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Paul LECOQ